



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

FORMATIONS ASF France

AVRIL 2010

**« LES OUTILS DE L'AVOCAT
DANS LE CHAMP INTERNATIONAL
&
LE PROCES EQUITABLE »**

Les Programmes

Les Outils de l'Avocat dans le Champ International

1 - Mécanismes et Définition des champs

- a) Identifier les différents instruments et mécanismes de protection des Droits de l'Homme.
- b) Apprendre à distinguer dans quel champ juridique on se trouve en fonction d'une situation donnée.
- c) Apprendre à utiliser et à articuler les mécanismes juridiques adéquats.

2- Droit Substantiel/ Droit Pénal Spécial

- a) Identifier les crimes internationaux (éléments constitutifs).
- b) Savoir repérer les conditions de leur poursuite (compétence territoriale, recevabilité, rationae materiae, responsabilité personnelle, complémentarité).
- c) Connaître les modalités de saisine : déclenchement des poursuites, intervention des victimes devant la CPI.

3 - Les mécanismes d'application

Selon le pays concerné savoir identifier les mécanismes utilisables en droit interne et international et savoir apporter les réponses juridiques appropriées à des situations internationales complexes.

- a) Quelles sont les questions que l'on doit se poser pour élaborer une stratégie de défense efficace ?
- b) Quels sont les instruments ratifiés par le pays ?
- c) Quels sont les mécanismes internationaux applicables ?
- d) Quel est l'état des réserves (simples) et réserves d'interprétation ?
- e) Quelle est la place des instruments internationaux dans la hiérarchie des normes internes et quels sont les recours en droit interne ?
- f) Quelles sont les conséquences de la hiérarchie des normes sur l'applicabilité directe ou indirecte des instruments internationaux ?
- g) Quelles sont les normes transversales en la matière ? Savoir identifier des règles relatives au droit à un procès équitable dans différents instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme.

Le Procès équitable

- Savoir utiliser le contenu des règles relatives au procès équitable: l'indépendance et l'impartialité du tribunal, le droit à l'information, le droit d'être assisté, le droit à l'égalité des armes et au principe du contradictoire, le droit au silence (etc.)
- Savoir identifier les violations des règles du procès équitable.
- Quelles sont les sanctions en cas de violation des règles du procès équitable: au niveau national, régional et universel.
- Connaître les différences en droit continental et en droit anglo-saxon.

Informations utiles

Public visé :

Les avocats, juristes et/ou praticiens du droit utilisant pour la pratique quotidienne ou les interventions hors des frontières les différents textes et mécanismes internationaux protecteurs des Droits de l'Homme.

Objectifs :

A la fin de cette formation de premier niveau, le stagiaire sera capable d'identifier les principaux concepts et mécanismes qui permettent d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de défense de droits dans un contexte international et de connaître les fondements du droit à un procès équitable (éthique et juridique).

Moyens/Méthode :

Etudes de cas, exposés, mises en situation, alternance des travaux en petits et grands groupes, jeux de rôles, exposés.

Un recueil des textes qui regroupe l'ensemble des textes internationaux protecteurs des Droits de l'Homme servira de référence et sera utilisé à toutes les étapes de la formation.

Déroulement :

15-16 et 17 avril 2010 à Toulouse (31).

Intervenants :

Françoise MATHE

«Les Outils de l'Avocat dans le Champ International» + « Le Procès Equitable »

Fiche d'inscription à remplir :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

CP : VILLE :

PAYS :

TEL :

FAX :

MAIL :

PROFESSION :

Si vous êtes avocat, merci de préciser votre Barreau de rattachement :

DATE : SIGNATURE :

ÊTES-VOUS ADHÉRENT À ASF FRANCE ?

OUI NON

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU ASF FRANCE ?

.....

.....



Formations ouvertes au public, éligibles au titre du DIF et homologuées par le Conseil National des Barreaux. Elles sont animées par des praticiens spécialisés en ingénierie pédagogique et ayant une expérience auprès des juridictions pénales internationales.

Grille Tarifaire



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Tarif non adhérent

550,00 € TTC

Tarif adhérent

450,00 € TTC

Tarif hors Europe

275,00 € TTC

Tarif entreprises

2 000,00 € TTC/jour de formation

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC). Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du stagiaire. Toute formation commencée est due en entier. Les déplacements, hébergements, restauration et autres dépenses doivent être pris en charge par le stagiaire. Pour toute demande de prise en charge des frais de formation par le stagiaire auprès d'un OPCA, les documents nécessaires au stagiaire pour le remboursement des frais de formation peuvent être obtenus sur simple demande. Aucun règlement direct d'un OPCA ne sera accepté par AVOCATS SANS FRONTIERES France. Le stagiaire doit donc faire l'avance des frais de formation et établir et suivre directement le dossier de demande de prise en charge. L'inscription n'est définitive qu'à la réception d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte, à l'ordre d'AVOCATS SANS FRONTIERES France :

Un acompte de 30% est versé à l'inscription. Cet acompte restera acquis à AVOCATS SANS FRONTIERES France si le stagiaire renonce à la formation, hors cas de force majeure.

Le complément est dû à réception de la facture à la fin de la période de formation.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation par le stagiaire doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation intervenant plus de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, l'acompte sera rendu au stagiaire.

Pour toute annulation, hors cas de force majeure, intervenant moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, l'acompte restera acquis à AVOCATS SANS FRONTIERES France à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour toute annulation pour cas de force majeure, intervenant moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, l'acompte sera restitué au stagiaire.

Ces formations sont ouvertes au public, éligibles au titre du DIF et prises en charge par le FIFPL.

RENSEIGNEMENTS :

formations@avocatssansfrontieres-france.org – 05.34.31.17.83